



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1766.

De Compiègne le 27 Août.

La Grande Députation du Parlement de *Dauphiné*, qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter la Minute de l'Arrêté fait par cette Cour le 21 Juin dernier, a été introduite dans la Chambre de Sa Majesté le 22 de ce mois, à sept heures du soir. Les Députés, au nombre de sept, lui ont été présentés par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département du *Dauphiné*, après avoir été conduits en la manière accoutumée. Le Roi les a reçus dans son fauteuil, a entendu leurs représentations & leur a dit : „J'ai cassé votre Arrêté du 21 Juin, & j'en ai ordonné la radiation. Je ne laisserai rien subsister de ce qui pourroit donner la moindre atteinte à ma réputation du 3 Mars dernier. „ Ensuite

Sa Majesté a dit au Duc de *Choiseul* de lire l'Arrêt dont la teneur s'ensuit.

„ Le Roi étant informé que les Officiers de son Parlement de *Dauphiné*, délibérant sur le récit des Députés de ladite Cour, que Sa Majesté avoit mandés pour recevoir ses ordres, après avoir arrêté de faire des Remontrances sur aucuns des objets dudit récit, auroient en outre, de leur propre mouvement, & dans une forme déjà réprouvée par Sa Majesté, déclaré, qu'ils continueroient de tenir pour maximes inviolables, inhérentes à la constitution du Gouvernement François, plusieurs Articles relatifs à la réponse faite par le Roi tenant son Parlement de *Paris*, le 3 Mars dernier ; Sa Majesté auroit jugé à propos de se faire rendre compte en son Conseil, dudit Arrêté en date du 21 Juin 1766, & Elle y auroit reconnu que lesdits Officiers n'ayant pas craint de faire entendre que les principes retracés par

par Sa Majesté dans sadite réponse, dont elle leur avoit enjoint, de sa propre bouche, de faire la regle de leur conduite, avoient besoin d'être conciliés avec les droits sacrés de la vérité, de l'honneur & du devoir, auroient entrepris d'altérer lesdits principes, & d'y substituer des expressions tendantes à faire revivre les systêmes proscrits par Sa Majesté; & ne voulant pas souffrir qu'il soit donné la moindre atteinte à sadite réponse, Elle auroit jugé nécessaire de ne laisser subsister aucun Acte qui y seroit contraire. A quoi voulant pourvoir; oui le rapport & tout considéré: „

„ Le Roi étant en son Conseil a cassé & annullé, cassé & annullé, comme attentatoire à son autorité & contraire au respect & à la soumission dus à sa réponse du 3 Mars dernier, ledit Arrêté du 21 Juin 1766, & tout ce qui s'en est ensuivi ou pourroit s'ensuivre. Fait très-expressés inhibitions & défenses aux Officiers de son Parlement de *Grenoble* de prendre à l'avenir de pareilles délibérations; ordonne que la Minute dudit Arrêté sera cancellée en sa présence, & qu'en marge d'icelle il sera fait mention que ladite Minute a été rayée en exécution du présent Arrêt, lequel sera lu & publié par tout où besoin sera. Enjoint au sieur Intendant & Commissaire départi par Sa Majesté en sadite Province de *Dauphiné* d'y tenir la main. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, à *Compiègne*, le vingt deux Août mil sept cens soixante-six. „

Le Duc de *Choiseul* ayant achevé la lecture de l'Arrêt, le Roi lui a dit: „ Rayez la Minute de l'Arrêté, & écrivez en marge qu'elle a été rayée de mon ordre & en ma présence, en exécution de mon Arrêt de ce jour. „

Ce qui ayant été exécuté, Sa Majesté a fait rendre aux Députés leurs Registres, & leur a dit: „ Les Registres de mes Cours sont le dépôt des Actes de ma justice; & personne ne

doit être inquiet, lorsque je me les fais représenter. Il dépendra de mon Parlement que je ne fasse jamais usage de cette voie; son obéissance m'assure qu'elle ne sera plus nécessaire & que je n'aurai à lui donner que des marques de ma bienveillance. „

Le Roi a accordé une place de Grand-Croix dans l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, au sieur de *Croismar*, Commandeur dudit Ordre, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté & Gouverneur de l'Ecole Royale-Militaire.

Leurs Majestés souperent à leur grand couvert, le 24 de ce mois, veille de la Fête de *Saint-Louis*. Les Musiciens du Roi exécuterent pendant le repas différens morceaux de Symphonie. Le lendemain, Leurs Majestés & la Famille Royale se rendirent à la Paroisse Royale de *Saint-Jacques* & y assisterent à la Grand-Messe, à laquelle l'Evêque de *Soissons* officia.

Il s'est fait avant-hier, au College Royal de cette Ville, un Exercice pour la distribution solennelle des Prix accordés par le Roi. Le sieur *Matibieu*, Principal du College, eut l'honneur de présenter le Programme de l'Exercice au Roi & à Monseigneur le *Dauphin*, ainsi qu'à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte de *Artois*, qui honorerent cet Exercice de leur présence & en furent très-satisfaits: Monseigneur le Comte de *Provence* étant indisposé ne put y assister. Les Ecoliers qui remportèrent les Prix, eurent l'honneur d'être couronnés des mains de Monseigneur le *Dauphin*. Ce Prince eut la bonté d'accorder un Prix particulier au sieur *Herbert*, qui, par les soins du sieur le Comte, Professeur de Rhétorique, soutint l'Exercice avec beaucoup d'applaudissement. Le sieur *Scellier* récita ensuite un Compliment adressé au Roi, & le sieur *Dalmas* termina la séance par un Remercement à Monseigneur le *Dauphin*. Les jeunes

Princes furent reçus à leur arrivée par les Administrateurs du Bureau, ayant à leur tête l'Évêque de *Soissons*. Hier, le Principal, le sieur le *Comte*, Professeur de Rhétorique, & les Ecoliers couronnés, furent présentés aux Princes pendant leur dîner.

De PARIS le 29 Août.

Sa Majesté ordonne, par des Lettres-Patentes, du 28 du mois dernier, que les Commissaires nommés par celle du 21 Octobre 1765 procéderont dans six mois au plus tard au recensement & récollement des limites des Faubourgs de *Paris*, posées en vertu des Déclarations de 1724, 1726, & 1728.

Le 25, jour de la Fête de *Saint-Louis*, la Procession des Carmes du Grand Couvent, à laquelle le Corps de Ville assista, se rendit, selon l'usage, à la Chapelle du Palais des *Tuileries* où ces Religieux chanterent la Messe.

L'Académie *Françoise* célébra cette Fête dans la Chapelle du *Louvre* ou l'Abbé *Vammalle* prononça le Panégyrique de *Saint-Louis*, après la Messe qui fut chantée en Musique. La même Fête fut célébrée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire; le sieur *Blanchot*, Prêtre de la Paroisse de *Sainte Marguerite*, prononça le Panégyrique du Saint.

Après midi, l'Académie *Françoise* tint son assemblée publique. Le Directeur de l'Académie annonça que le Prix de Poésie avoit été adjugé à un Poème du sieur de la *Harpe*, qui a pour titre le *Poète*, & que l'Académie avoit accordé l'*Accessit* à deux Poèmes dont l'un est une *Epître aux Malheureux*, dont l'Anteur ne s'est pas nommé; l'autre une *Epître sur la rapidité du tems*, composée par le sieur *Fontaine*. Le sieur d'*Alembert* fit ensuite la lecture du Poème couronné; après quoi le sieur *Marmontel* lut des extraits des deux Poèmes qui ont eu l'*Accessit*, ainsi que de quelques autres ouvrages

qui ont concouru. Le sieur *Duclos*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, termina la séance en annonçant que le Sujet du Prix d'Eloquence pour l'année prochaine sera l'*Eloge du Roi Charles V*, surnommé le *Sage*.

On a appris de *Lisbonne* que l'Infant *Dom Emmanuel*, oncle du Roi de *Portugal*, étoit mort dans cette Ville, le 3 de ce mois, après une maladie de trois jours. Ce Prince étoit dans la soixante-huitième année de son âge.

De LONDRES le 22 Août.

Le Marquis de *Granby*, Lieutenant-Général, a été fait Commandant en chef de toutes les Armées du Roi à la place du Lord *Ligonier*; Mais S. M. a, dit-on, réservé le premier Régiment des Gardes à pié pour le Duc de *Glocester*; Et Mr. le Marquis conserve son Poste de Colonel du Régiment des Gardes bleues à cheval.

On a dépêché un Exprès au Chevalier *Edouart Howe*, pour le faire revenir de sa Terre: Il doit arborer dans peu son Pavillon à bord du *Triomphe*, Vaisseau de guerre de 74 Canons, nouvellement construit; Mais on ne fait pas au vrai sa destination.

On se plaint par-tout de la cherté, que l'on attribue particulièrement à l'excès des Taxes. Le Grand-Sherif, le Grand-Juré & autres Francs-Tenanciers du Comté de *Northampton*, en tenant les Assises d'Été, sont convenus unanimement de dresser à ce sujet des Instructions pour leurs Représentans en Parlement: Ces Instructions contiennent ce qui suit.

Au Chevalier *Edmond Isham*, *Bayonnet*, & à *Guillaume-Cartwright*, *Ecuyer*, Membres du Parlement pour le Comté de *Northampton*.

„Nous les Grand-Sherif, Membres du Grand-Juré, & autres, assemblés aux Assises d'Été, tenues à *Northampton* pour le Comté de ce nom le 26 Juillet 1766 prenons cette occasion de vous communiquer nos sentimens & ceux de vos autres Constituans.

Le

Le zèle, que vous avez toujours témoigné pour le service de votre Pays, & de cette Province en particulier, exigeant de notre part que nous reconnoissions nos obligations, nous encourage à nous attendre à la continuation de votre assistance & de votre protection.

Le pesant fardeau des Taxes, sous lequel nous gemissons, & que nous supportons avec peine, dans un tems que tout ce qui est nécessaire à la vie est fort rencheri, nous oblige à recourir à vous, à vous présenter ces Instructions, & à désirer que vous fassiez vos efforts dans la prochaine Séance du Parlement, pour procurer une réduction de la *Taxe des Terres*, afin de nous mettre mieux en état de porter le dit fardeau; & que nous puissions avoir lieu de nous rejouir des effets de la Paix, rétablie depuis quatre ans.

Il y a des avis de l'Inde, qui portent, que le Vice-Roi de *Manille* a actuellement sur pié une Armée, ou plutôt une Milice noire à la Solde du Roi d'Espagne son Maître: Ces Troupes, qui ne sont pas mal disciplinées, consistent en 15000 Hommes d'Infanterie & 6000 de Cavalerie.

De Zutphen le 19 Août.

Le Prince *Stadhouder* étant arrivé hier de *Loos* à une petite distance de cette Ville, le Drapeau couleur orange fut arboré au haut de la Tour de la grande Eglise. Aussitôt toutes les cloches commencèrent à sonner & continuèrent de même pendant deux heures. On avoit posté près de la Porte, en arriere du dernier pont sur l'*Yssel*, un Détachement de l'Escadron du Regiment de *Rechteren*, qui précéda & conduisit le Prince, au-devant duquel s'étoit avancé le Baron de *Lintelo*, Lieutenant-Général d'Infanterie & Commandant de la Place, avec le Baron de *Schimmelpenninck van der Oye* en qualité de Grand Major. Au-delà du Principal pont, toute la Cavalerie de *Rechteren*, complétée par la réjonction des trois au-

tres Escadrons, venus la veille de *Nimegue* & d'*Arnhem*, rendirent à S. A. S. les honneurs militaires. A l'entrée de la Ville, Elle fut complimentée par le Magistrat en Corps & les Secretaires, accompagnés d'un nombreux & brillant Cortège. Ensuite Elle passa, au bruit du canon, entre une double haye de Bourgeois, rangés sous les armes depuis la jusqu'au s'*Gravenhof*, pour se rendre à l'Hôtel du Baron de *Heekeren*, Seigneur d'*Enckhuysen*, Drossard Provincial & Président des Députés des Etats du Comté de *Zutphen*. Le Prince descendit de Carosse vis-à-vis cet Hôtel, qui lui étoit destiné pour logement. Il y reçut de nouveau les Complimens du Magistrat, à qui il donna Audience, ainsi qu'au Corps de la Noblesse, aux Députés des Villes de *Doesborg*, *Dentichem*, *Lochem* & *Groenlo*, aux Consistoires de différentes Communions, aux Officiers de la Garnison & de la Bourgeoisie. L'après-midi, des Députés de la Régence vinrent prendre S. A. S. & la conduisirent à l'Hôtel de-Ville, où Elle assista à un splendide Repas avec le Duc de *Brunswick*, les Princes de *Bade-Dourlach* & de *Hesse-Philipsdal*, les Gentilshommes de sa Suite & nombre d'autres Personnes de rang, parmi lesquelles le Bourgrave *van Lynden* de *Nimegue*, les Drossards de *Zutphen* & de *Veluwe*, les Députés des Etats, quelques Membres du Corps de la Noblesse & plusieurs Officiers-Généraux. Il étoit environ sept heures du soir, lorsque le Prince *Stadhouder* fut introduit dans la Chambre du Conseil. Son Altesse Serenissime s'y arrêta quelque tems, retourna à l'Hôtel du Baron de *Heekeren*, & alla, après le Souper, voir les illuminations, dont Elle parut très satisfaite. Le jour suivant, entre les neuf & dix heures du matin, le Prince se transporta sur la Bruyere de *Gorsel*, y vit manœuvrer la Garnison, la passa en Revue, dina à la Maison de *Dorth*, & partit le soir pour retourner par *Deventer* à celle de *Loos*.

N. 73.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 10 SEPTEMBRE 1766.

De Florence le 28 Août.

Lundi dernier Fête de *St. Louis*, dont S. A. R. Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse portè le nom, ainsi que S. A. R. Madame la Princesse des *Asturies*; Il y eut Grand Gala, Baïse-main & diner public à la Cour. Madame la Grande Duchesse, qui avance heureusement dans sa grossesse, donna par cette raison sa main à baiser, assise dans son Fauteuil, & le soir la Cour retourna à la *Villa dell' Imperiale*.

L'Archevêque de cette Ville a ordonné par un mandement de faire des prières dans toutes les Eglises à l'occasion de la grossesse de S. A. R.

De Milan le 27 Août.

Le Prince Héritaire de *Brunswick* est arrivé lundi dernier en cette Capitale venant de *Turin* & en dernier lieu de *Pavie*, & le Sérénissime Duc de *Modene* lui a donné hier un superbe repas au Palais Ducal.

De Livourne, le 27 Août.

Le 22 de ce mois les deux Vaisseaux de guerre de S. A. R. sont partis pour aller en course & doivent ne revenir ici que dans deux mois.

Hier au soir nous avons essuyé ici un orage très-considérable qui a fait beaucoup de dégât dans nos Environs & sur tout à *Monte-Nero*, où il est tombé de la grêle d'une grosseur extraordinaire.

Depuis le 20 jusqu'au 26 de ce mois il est arrivé dans ce Port 68 Bâtimens étrangers, qui nous ont entre autres apporté 15300 Sacs de Grain & de Riz.

De GENÈS le 26 Juillet.

Les lettres d'*Espagne* nous apprennent que le Ministère de S. M. Cath. continué à faire travailler avec soin à l'augmentation de la marine. Elle monte déjà actuellement à 48 vaisseaux de ligne, repartis en différents Ports, & il y en a 15 autres du premier rang, outre 7 Fregates, prêts à être lancés à l'eau, sur les chantiers de *Cadix* du *Ferrol* & de *Carthagènes*, sans compter ceux que l'on construit à la *Havane*. Suivant les nouvelles de *Lisbonne*. Le Roi de *Portugal* augmente aussi de son côté considérablement sa Marine.

Le Comte *Durazzo* Ambassadeur de Leurs Majestés I. & R. A. auprès de la République de *Venise* après avoir passé ici environ 4 mois avec la Comtesse son Epouse en est parti mardi dernier pour retourner à sa destination.

De COPENHAGUE le 22 Août.

Le Roi alla visiter, le 14 de ce mois, la Fonderie de Canons, établie à *Friedrichswerk*, où S. M. fut reçue au bruit d'une décharge de 100 pièces d'Artillerie; elle se rendit, le 16, à *Cronenbourg* pour examiner les Fortifications de cette place. Toute la Famille Royale se rassembla, le 18, au Château de *Friedrichsburg*, où il y eut ce jour-là de grandes réjouissances. Le Roi retourna, le 19, à *Hirschholm*, d'où S. M. est partie aujourd'hui pour revenir au Château de *Friedrichsburg*.

De HAMBOURG le 30 Août.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats ont prescrit les arrangements suivans pour dégager le Fonds de leur Comptoir en conformité des Réglemens faits à ce sujet & à la manière accoutumée: Savoir que l'on dressera un état sommaire; I. De toutes les Liquidations faites par la Chambre:
ou.

ou autre Collège avant l'année 1766 & rangées en classes au Comptoir des Etats pour être payées : II. De toutes les Obligations des Etats, que leur Commission a classées & dont elle a agréé le paiement : III. De toutes les piles de Billets d'assurances trouvés justes : IV. De tous les Billets d'assurances donnés à Intérêts par les Etats, & qui ne sont pas encore payés : Le tout devant être remboursé sur le pié de 70 mille Thalers, monnoie d'argent, par an jusqu'à la prochaine Diète.

Les Etats ont aussi remis au Roi un Projet, pour changer les Règlemens faits relativement aux Forges en 1649 & 1763 au moyen dequoi ils se persuadent que l'économie des Mines fera mise sur un meilleur pié.

De FRANCFORT, le 2 Septembre

Sa Majesté Prussienne, voulant faciliter le Commerce qui se fait entre les Provinces situées en deça & au-delà du Rhin, a ordonné qu'il soit établi un pont volant sur ce fleuve, près du village d'Essenberg, à peu de distance des Villes de Duisbourg & de Ræroort.

AVERTISSEMENT.

La Deputation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires Bobèmes & Autrichiennes fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra :

Que, quoiqu'en vertu de la Notification des Etats des susdites Provinces, & de l'Avertissement du 29 Decembre 1763 ainsi que selon les Avertissements postérieurs du 29 Decembre 1764, du 29 Juillet, & 29 Decembre 1765 toutes les Obligations contractées par ces mêmes Etats en date du 1 Juillet 1761 où Coupons tant de 25 que de 100 fl. de principal, & portant 6 pour cent d'Intérêt, ayent été successivement dénoncées pour être retirées entièrement de la Circulation, & que par l'Avertissement même du 29 Decembre 1765 le dernier jour de Juillet de l'année courante ait été fixé comme terme peremptoire, il se trouve néanmoins, que quelques Propriétaires des susdits Papiers, quoique dénoncés solennellement n'ont pu être déterminés de les rapporter selon la teneur, & la disposition des dénonciations faites de-tems à autre pour en recevoir ou le remboursement en argent comptant, ou en Coupons à raison de 5 pour 100 d'Intérêt, de façon, que de chaque Espece de ces Obligations dénoncées il en reste encore un petit nombre dans la Circulation ; Mais comme en conséquence du dispositif du §. 16. de la Notification des susdits Etats du 30 Juin 1761. toutes ces Obligations, ou Papiers doivent être entièrement retirés de la Circulation au bout de cinq années, & que le terme prescrit sous peine de n'en plus recevoir le remboursement, est actuellement écoulé, cependant la Deputation du Credit réuni par un surcroit d'indulgence, & de complaisance pour les porteurs des dites Obligations, qui ayant été dénoncées, & annullées, ne donnent plus de Droit à aucun remboursement, veut bien accorder aux dites porteurs ou propriétaires la faveur extraordinaire de pouvoir encore s'en procurer le remboursement jusques, & inclusivement le 16 du mois d'Octobre prochain, lequel jour on assigne ici, come terme final & sous la clause peremptoire, de façon que jusqu'à ce jour la Caisse Generale du Credit remboursera argent comptant, ou convertira en Coupons à raison de 4 pour 100 d'Intérêt tous ceux à six pour cent, qui se trouveront encore dans la Circulation ; lequel terme peremptoire étant écoulé ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur remboursement, ni à leur échange, mais elles resteront absolument éteintes, & amorties.

C'est de quoi l'on a voulu avertir un chacun, pour qu'on puisse s'y conformer, & se garder des peines portées par les présentes. Vienne ce 5 Septembre 1766. "

Bei Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuch-
Druckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarke im Großerischen Hause, wie
auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstadt. Jesuiten. Gasse, sind nebst
andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 3. September. 1766.

N^o. XXXII.

f. fr.

| | | |
|--|---|----|
| Matani (A.) Wahrnehmungen von Pulsadergeschwülsten der Herzgehend, 8. Frankfurt 1766. | — | 20 |
| Pfeils (C. B. L. B.) Abhandlung von den Verdiensten des herzoglichen Hauses Würtemberg um das deutsche Reich, 4. Frankfurt und Leipzig 1765. | — | 34 |
| Die Kunst junge Leute zu bilden, welche solche aus Briefen vom neuesten Geschmacke aus andern moralischen und lehrreichen Gedanken erlernen können, 8. Frankfurt und Leipzig 1766. | — | 34 |
| Kapfi (S. F.) commentatio de curatorum consensu ad ultimas voluntates subinde necessario, 4. Tibingæ 1766. | — | 6 |
| Canones (Centum) ascetici in gratiam eximiorum ecclesiasticorum elucubrati, 12. Francof. 1766. | — | 6 |
| Reflexiones sanctæ pro singulis diebus mensis salubriter ponderandæ, 12. Pragæ, 1766. | — | 10 |
| Meinharts (D.) verlegte Leber, 8. Glogau, 1761. | — | 4 |
| Leben und Thaten verschiedener berühmter Feldherren nebst den Leben des M. P. Cato und L. P. Africus, 8. Frankfurt. 1766. | — | 24 |
| Chymica, Schmelzkunst (ganz neu entdeckte) wie bey Schmelzung derer Metallen und Hüttenwecker alle mercurialische, arsenialische und sulphurische Theile können erhalten und genuzet werden, 4. Dresden, 1766. | — | 9 |
| Lewis (W.) Zusammenhang der Künste philosophisch praktisch abgehandelt; 2ten Theils 2ter Band, mit Kupf. Zürich, 1766. | 2 | 30 |
| Beurtheilung (Freye) die neueste Litteratur betreffend, 2ten Bandes 2tes Stück, 8. Jena, 1766. | — | 9 |
| Leben, und Begebenheiten des Engländers Joseph Tompsons 5ter Theil, 8. Frankfurt 1766. | — | 12 |
| Reise über Merkwürdigkeiten der Litteratur, erste Sammlung, 8. Schleswig, 1766. | — | 15 |
| Hirsch (H. C.) Schlüssel zu der Deutschen Reichs-Münz-Archiv, 4. Nürnberg 1766. | — | 18 |
| Lexicon, kurzgefaßtes Cameral-Lexicon der in der Kaiserlichen und Reichskammergerichtsordnung recipirten terminorum juridico-technicorum, gr. 8. Frankfurt und Leipzig, 1766. | — | 20 |
| Spineto (A. de) politische Schnupftobacksdose vor die wächserne Nase der Justiz in sich fassend juristische Streitfragen in Handel und Wandel, 8. Jena, 1766. | — | 45 |
| Beckenmeyers (P. L.) geographische Fragen, worinnen die nothwendigsten Stücke der Erdbeschreibung gewiesen werden, 8. Hamb., 1766. | — | 24 |
| Rolleri (C. N.) oratio solemnis metri legibus adstricta Reg. Ser. Potentissimi atque invictissimi Roman. nunc Imperatoris Josephi II. 4. maj. Bremæ, 1765. | — | 12 |
| Schorch (C. F. I.) delineatio Historiæ jur. civil. rom. & Germanici, 8. Gothæ, 1766. | — | 18 |
| La Géographie universelle par Jean Hubner 6. Tom. 8. a Balle, 1761. | 5 | — |
| Deutsch-französisch- und italiänisches Wörterbuch, worinnen die gebräuchlichsten Wörter enthalten, herausgegeben von J. J. Schagen, gr. 8. Augsburg. 1766. | — | 45 |
| Mémoires & aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, VII. part. 12. 1766. | 2 | — |
| Reygeri (G.) tentamen Floræ Gedanensis Tomus IIus. 8. Dantisci, 1766. | — | 24 |
| Trilleri, Dan. Wilh. opuscula medica ac medio-philologica Vol. 1. 4. Francof. 1766. | 2 | 15 |
| Die geprüfte Pockeninoculation ein physikalisch Gedicht 4. ibid. 1766. | — | 45 |
| Dienstaggers (Job. Dan. v.) neue Erläuterung der goldenen Bulle. Kaisers Carl des IV. mit Kupfern gr. 4. Frankf. 1766. | 4 | 30 |

| | | |
|--|----|----|
| The history of Ladi Julia Mandeville By the translator of Ladi Catesbi's Lettres gr. 12 London 1765. | 3 | — |
| Le Spectateur ou le Socrate moderne où l'on voit un portrait naïf des Mœurs de ce Siecle traduit de l' Anglois gr. 12. VII. Tomes , à Amsterdam 1754. | 8 | — |
| Spectacles de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui on paru les plus propres à rendre les Jeunes Gens curieux & à leur former l' Esprit VIII. Tomes 12. à Paris 1755. | 14 | — |
| Histoire des Empeereurs Romains , depuis Auguste jusqu'à Constantin, par Mr. Crevier , 6. Tom. gr. 4. Paris 1750. | 18 | 30 |
| Dictionnaire d' Anecdotes , traits singuliers & caractéristiques , historiettes , bons mots , naïvetés , faillies , reparties ingenieuses, &c. 8. 2. vol. Paris 1766. | 2 | — |
| Discours sur la Métaphysique par Mr. Merian 8. Basle. 1766. | — | 24 |
| La femme qui a raison , comédie en trois actes par Mr. de Voltaire gr. 8. Amsterdam 1760. | — | 24 |
| Principes du Droit de la nature & des Gens. Extrait du grand ouvrage latin de M. Wolff. par Mr. Formey gr. 4. Amsterdam. 1758. | 2 | 30 |
| Science du Gouvernement , par St. Real gr. 4. 8. vol. Paris. | 42 | — |
| Cabinet des Fées. 12. 8. vol. Fig. avec Amsterdam 1754. | 9 | — |
| Recueil historique d' Actes , Négotiations , Mémoires & Traités depuis la paix d' Utrecht jusqu'au second congrès de Crambrais inclusivement par Mr. Rosset 8. 21. vol. Haye 1728. | 34 | 30 |
| Oeuvres (toutes les) de Ciceron traduites en François par différens Auteurs gr. 12. 32. vol. | 40 | — |
| Les Voyages de Cyrus François & Anglois gr. 12. London 1760. | 1 | 30 |
| L'Année du Chrétien , contenant des Instructions sur les Mysteres & les Fêtes , gr. 12. 18. vol. Paris 1748. | 16 | — |
| Recueil de Pieces d' Eloquence , présentées à l' Académie Françoisè gr. 12. 4. vol. Amsterdam 1750. | 4 | — |
| Histoire de Miss Honora , ou le Vice dupe de lui-même gr. 12. 4. vol. Paris, 1766. | 3 | — |
| Abrégé de la nouvelle méthode pour apprendre facilement & en peu de tens la langue grecque 8. Amst. 1730. | — | 30 |
| Droit de la Guerre & de la Paix par Hugues Grotius nouvelle traduction , par Jean Barbeyrac gr. 4. 2. vol. Leide 1759. | 10 | 40 |
| Essais historiques sur Paris de Mr. de St. Foix 5. Tomes gr. 12 Paris 1766. | 4 | 30 |
| Mécanisme de l' Electricité , & de l' Univers par M. J. C. F. de la Perriere 2. Tom. gr. 12. Paris 1765. | 2 | 30 |
| Office divin abrégé pour tous les tems de l' Année gr. 8. Sens 1763. | 1 | 50 |
| Des Semis & Plantations des Arbres & de leur Culture par Mr. Du hamel du Monceau avec fig. 2. Tom. gr. 4. Paris 1760. | 6 | 40 |
| L' exploitation des Bois ou moyen de tirer un parti avantageux des Taillis, demi Futages , par Mr. Duhamel du Monceau 2. Tom. gr. 4. Fig. Paris 1764. | 12 | — |
| Manuel historique , géographique & Politique des Négotians ou Encyclopédie portative de la Théorie & de la Pratique du Commerce 3. Tom. 8. Lyon 1762. | 6 | — |
| Sermons pour l' avent , le Carême & les principales Fêtes de l' Année 4. Tom. gr. 8. Liege 1766. | 6 | — |
| Dictionnaire raisonné d' Anatomie , & de Physiologie 8. 2. vol. Paris 1766. | 4 | 15 |
| — portatif de Santé , par M. L*** 2. vol. 8. Paris. | 3 | 40 |
| Art du Couvreur par M. Duhamel du Monceau gr. Fol. 1766. | 1 | 50 |
| Bibliothèque choisie en XXVIII. vol. avec les tables générales des Auteurs & des Matieres , par Jean le Clerc 12. 28. vol. Amst. 1718. | 21 | — |
| Supplément (second) aux six volumes de Recueils des Médailles de Rois ; de Villes publiés en 1762. 1763. & 1765. gr. 4. Paris 1766. | 4 | 50 |
| Dictionnaire Royal François- Anglois , & Anglois-François par. M. A. Boyer gr. 4. 2. Tom. Amsterdam. 1752. | 12 | — |
| Architecture hydraulique ou l' art de conduire , d' élever & de ménager les eaux pour les différens besoins de la vie , par M. Belidor 4. Tom. gr. 4. Paris 1739. | 45 | — |